



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024

OBJET :

DE-24-12-1-21) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENT EN
CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA
SOCIETE VINCEM POUR L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION
DE 4 LOGEMENTS SOCIAUX SISE 8, RUE MASSUE A VINCENNES

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241219-lmc1H12634H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2024
Date de Publication : 20/12/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 décembre 2024 accordant une surcharge foncière d'un montant de cent soixante mille euros (160.000€) à la société VINCEM afin de réaliser l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux (2PLAI/1PLUS/1PLS) sise 8, rue Massue à Vincennes;

Considérant la convention proposée, réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la société VINCEM en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 12 décembre 2024,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ne prennent pas part au vote : Mme LIBERT, MM. LEBEAU, BEAUFRERE-GOURDY, GIRARD, LAFON

ARTICLE I : Approuve la convention réservant deux logements à la Ville et fixant les obligations de la société VINCEM en contrepartie de la surcharge foncière accordée afin de réaliser l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements sociaux (2PLAI/1PLUS/1PLS) sise 8, rue Massue à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Signé

Signé